

Marc Péré et le Conseil Municipal  
vous invitent à participer au

# Conseil de quartier



*Jeudi 7 avril 2016*  
*à 20h*

*Salle C1*  
*Maison des Sports*



▶ appli l'union connect

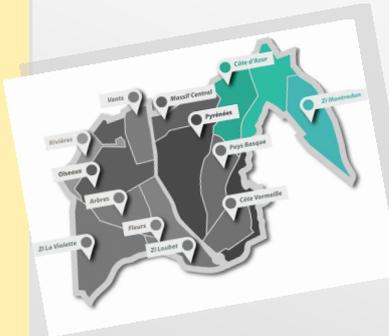


▶ [mairie-lunion.fr](http://mairie-lunion.fr)

# Compte rendu Conseil de quartier

## Rues de la côte d'Azur, zone de Montredon

### du 07 avril 2016



#### Elus présents

- Marc Péré, Maire
- Yvan Navarro, adjoint en charge de la solidarité et de l'action sociale
- Sylvie Piérot, adjointe en charge de la communication
- Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'Environnement et au Développement Durable
- Laurent Roux, adjoint en charge du Sport
- Nathalie Simon-Labric, conseillère déléguée à l'action sanitaire

#### A l'ordre du jour, les dossiers :

- Circulation, voirie
- Péages
- Travaux
- Transports et déplacements
- Environnement



#### Dossier circulation-voirie : *Les riverains se plaignent d'un*

*engorgement excessif des rues de leur quartier, ainsi que du temps très long nécessaire pour accéder au métro Balma Grammont le matin.*

**Création d'un rond-point** en galets à l'angle de la rue d'Hyères et de la rue de Cassis (à la place du rond-point en peinture actuel) : les travaux vont être prochainement réalisés, c'est inscrit à la programmation 2016.

**Circulation des camions impasse du Pic des 3 Seigneurs** : les camions des travaux cassent et abiment (arbres, bouches d'égouts...). La Police Municipale a constaté, des contacts sont pris avec les entreprises concernées.

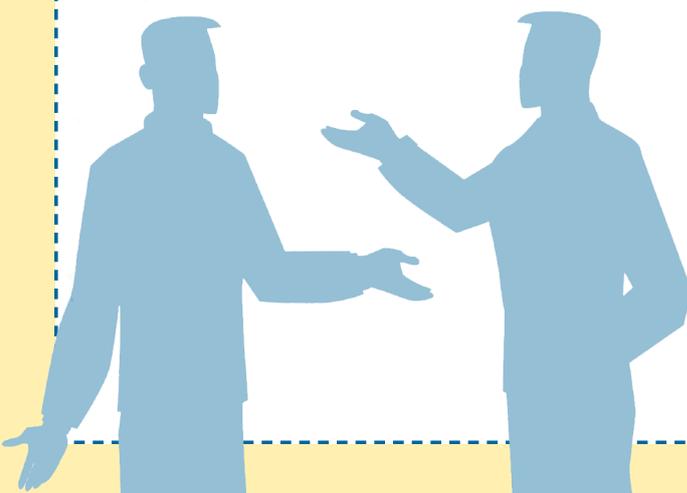
**La Clinique de L'Union** n'est pas assez bien indiquée, les riverains sont très souvent interpellés par des gens égarés.

**Le feu tricolore en haut de l'avenue des Pyrénées peut-il être réglé de manière à éviter la file de voitures qui s'étire jusqu'à Calicéo le soir ?** M.le Maire fait remarquer que l'avenue des Pyrénées est aussi le seul accès aux lotissements proches construits sur St Jean sans autre débouché vers la rocade.

**Rue du Lavandou et rue de Cassis** : des semi-remorques circulent dans ces rues, car ils ne peuvent pas tourner à droite en haut de la rue des Champs d'Esquis. Ces rues paisibles deviennent des zones de transit alors qu'elles ne sont pas du tout adaptées à ce trafic ! Aux nombreuses demandes de mise à sens unique des rues, Marc Péré précise que cette compétence relève de la Métropole, qui fournit parfois des raisons auxquelles on ne pense pas spontanément : mettre une rue à sens unique provoque par exemple une augmentation sensible de la vitesse des véhicules qui s'y engagent !

**Rue du Lavandou**, la circulation des véhicules est d'ailleurs disproportionnée : trop de voitures, vitesse excessive.

**Ouverture de l'avenue de Bayonne** : les riverains la considèrent comme une solution aux nuisances de circulation qu'ils subissent. Cette ouverture a déjà été demandée maintes fois à G.Beyney. M.le Maire explique qu'une étude a été commanditée, mais que le sujet est délicat, car un bouchon important pourrait aussi se former sur le rond-point proche du petit péage.



## Dossier péages :

Marc Péré a engagé une bataille avec les élus des communes voisines pour la suppression du petit péage, mais un habitant fait remarquer que cette suppression risque d'engorger encore ce quartier par la densification de circulation que cette gratuité entraînerait.

Marc Péré reconnaît qu'il faut mener une bataille sur l'ensemble des péages ; Toulouse est une des rares villes en France encerclée de cette façon par des péages. La décision dans ces dossiers relève du Ministère des transports, auquel les maires des communes concernées se sont adressés conjointement.

## Dossier travaux :

L'engagement des travaux à faire par Toulouse Métropole est conditionné par le montant d'une enveloppe calculée sur la base des travaux effectués par une commune sur les 3 dernières années, au moment où la Métropole a repris cette compétence aux communes. Le montant des travaux engagés par l'équipe précédente n'a pas permis de dégager une somme de plus de 800 000 € par an. C'est par exemple le coût de la réfection de l'avenue des Pyrénées entre le collège et la piscine, avec la piste cyclable. Cette enveloppe était en réalité de 1 000 000 € mais elle a été réduite de 20% sur toutes les communes pour financer les « grands projets ».

## Dossier transports et déplacements :

**La passerelle** : c'est une autre voie pour sortir / entrer dans la ville. Obtenue par Marc Péré après une importante campagne, sa construction commencera fin 2016. A l'extrémité du lac, en zone verte, elle permettra de rejoindre facilement en vélo le terminus de métro Balma Grammont. Son coût, pris sur le budget « pistes cyclables » de Toulouse métropole, est estimé à 450 000 €.

**Pistes cyclables** : on avance sur ce point, dans le cadre du projet « l'Union ville cyclable » qui vise à doter la ville de l'Union d'un maillage complet et sécurisé d'itinéraires cyclables. La prochaine piste sera ouverte au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 le long de l'avenue des Pyrénées. Encore faut-il penser aux endroits pour garer les vélos dans la ville ! A ce propos, une réflexion va être lancée avec les syndicats de copropriétés des différents centres commerciaux de l'Union pour doter ces espaces privés d'équipements spécifiques (supports à vélos). D'autres projets sont en cours, comme l'ouverture, après aménagements, du tunnel de St Caprais aux vélos, ou le « jalonnement » (équipement en panneaux indicateurs spécifiques) de l'ensemble du réseau cyclable. D'une manière générale, comme le réclame la loi, une réflexion est ouverte sur l'aménagement d'un itinéraire cyclable à chaque réfection de voirie ou de trottoirs projetée

**Où en est le projet de Halte Ferroviaire ?** En novembre dernier, M. Malvy a mandaté la SNCF pour une étude. Selon certaines rumeurs, la SNCF trouverait le lieu trop proche du métro, et jugerait cette concurrence défavorable au train. L'avantage du lieu est qu'il propose des parkings. Le dossier suit son cours.

**Le BUN** : il est budgété de Borderouge au chemin de Virebent

**Linéo** : il s'agit d'un bus à huit niveaux de service destiné à faciliter les trajets vers le centre-ville de Toulouse. Le terminus se situera rue du Somport ; il circulera route d'Albi à la droite des platanes en montant. Aucun aménagement n'étant prévu sur le pont de L'Hers, on peut craindre des difficultés de circulation à cet endroit. De même, un participant fait remarquer que la question du parking à la Grande Halle risque d'être problématique : on veut bien utiliser les transports en commun, si on peut se garer pour y accéder !



## Dossier Environnement :

*La peupleraie , l'entretien des bords de rue et l'enlèvement des ordures ménagères ont été les principaux sujets de questions.*



### La peupleraie

Rappel des faits : plantés en 1991, ces arbres étaient destinés à la vente pour du bois.

A environ 25 ans, ils sont parvenus à maturité, et donc difficiles à conserver ; il était donc question de les couper et d'en replanter de nouveaux. Mais comme souvent avec les arbres, les réactions suscitées sont passionnelles ! M.le Maire a donc entendu les inquiétudes des Unionais : les arbres seront coupés en 2 fois (2016 et 2020) et la forêt remplacée par une forêt d'agrément avec des essences variées. Le manque à gagner sera négligeable, car ces 5 hectares coutaient plus cher en entretien qu'ils ne rapportaient....

### Propreté et aménagements des rues

Plusieurs habitants du quartier expriment leur mécontentement devant la façon dont sont considérées leurs rues : ils disent avoir le sentiment de n'être pas vraiment Unionais, tant le laisser aller est important : bas-côtés non entretenus, saletés non ramassées, pas ou peu de fleurissement, de l'affichage sauvage sur les réverbères.... La propreté est une compétence de Toulouse Métropole. Les équipes du Pôle Territorial interviennent sur l'ensemble des rues de la commune. En cas de difficulté particulière, ne pas hésiter à informer les services techniques qui transmettront. Depuis l'année dernière le budget dédié a été divisé par deux. La loi va imposer prochainement l'arrêt de l'utilisation de produits phyto sanitaires pour le désherbage. Simultanément la commune est en train de mettre en place un plan de désherbage pour l'utilisation de méthodes alternatives. Une réunion publique sera proposée aux Unionais sur ce thème prochainement. Il n'y a plus d'aribus rue du Lavandou en bas du square. Une réunion des riverains a conclu au refus de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur l'espace vert de la rue du Lavandou.



### Enlèvement des ordures ménagères

M.le Maire rappelle le prochain changement des jours de collecte (à compter du 6 juin, tri sélectif le mercredi tous les 15 jours, ordures ménagères le jeudi). Cette diminution des tournées ne sera pas suivie d'une baisse de la taxe

d'enlèvement des ordures, car le coût des nouveaux bacs et nouveaux camions mécanisés est élevé. Une discussion s'engage pour savoir s'il est légitime de payer la taxe en fonction du nombre de personnes vivant au foyer, ou bien en fonction du poids ou du nombre de sorties du bac. Il s'agit d'un débat entre une logique contractuelle (je paie selon ce que je consomme /utilise) contre une logique d'impôt (je participe selon mon revenu à l'ensemble des coûts de la collectivité).

Frédéric Bamière rappelle également qu'il est recommandé de s'équiper d'un composteur afin de diminuer le volume de déchets jetés à la poubelle (jusqu'à 40kg de déchets en moins avec un composteur !)

Les sacs plastiques réservés aux ordures finissent en incinérateur, et donc en chaleur. Ceux qui sont désormais interdits à compter du 1<sup>er</sup> juillet sont les sacs à usage unique, qui polluent paysages et rivières. Des opérations de sensibilisation sont régulièrement menées sur le marché par les membres de la commission environnement.

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.



▶ appli l'union connect



▶ mairie-lunion.fr

Mairie de L'Union  
6bis av. des Pyrénées—31240 L'UNION  
Tél . 05 62 89 22 89